

# AUXILIAIRE AMBULANCIER

<b>Titre de la formation</b>	Formation d'Auxiliaire Ambulancier
<b>Objectifs</b>	<p>Les 91 heures de formation vous permettront d'acquérir les connaissances et les compétences requises afin d'exercer la profession d'auxiliaire ambulancier aussi bien dans une entreprise de transport sanitaire privée que dans un service ambulance d'un centre hospitalier.</p> <p>A l'issue de votre formation vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient</li> <li>• Prévenir la transmission d'infections</li> <li>• Utiliser les techniques préventives de manutention</li> <li>• Assurer la sécurité du transport sanitaire</li> <li>• Respecter les règles et les valeurs de la profession</li> <li>• Etablir une communication adaptée</li> </ul>
<b>Durée de la formation</b>	<p>91 heures de formation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 heures de formation théorique et pratique à la profession d'auxiliaire ambulancier</li> <li>• 21 heures de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</li> </ul>
<b>Prérequis et public</b>	<p>Le candidat souhaitant accéder à la formation d'auxiliaire ambulancier doit nous fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de conduite hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité</li> <li>• Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route</li> <li>• Certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé</li> <li>• Certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique</li> </ul> <p>La formation est parfaitement adaptée aux personnes en reconversion professionnelle, salariés ou demandeurs d'emploi.</p>
<b>Modalités d'admission</b>	<p>L'admission est confirmée dès lors que le dossier d'inscription est délivré complet et dans les délais impartis.</p> <p>Une session de formation est ouverte à 30 personnes. L'admission se fait dans l'ordre de dépôt des dossiers complets jusqu'à atteinte de ce quotas.</p> <p>Pour plus de renseignements, <a href="#">nous contacter</a>*</p>
<b>Secteurs d'activités</b>	<p>La profession d'auxiliaire ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (ambulances des établissements publics hospitaliers).</p>
<b>Types d'emplois accessibles</b>	Auxiliaire Ambulancier

## Prochaines dates de formation

### Session juin 2026

<b>Inscriptions</b>	01/03/2026 au 22/05/2026
<b>Date limite de confirmation d'inscription</b>	Dans les 10 jours calendaires suivant la confirmation de l'admission par l'IFA
<b>Date d'entrée et de fin de formation</b>	15/06/2026 au 01/07/2026

### Session octobre 2026

<b>Inscriptions</b>	08/07/2026 au 01/10/2026
<b>Date limite de confirmation d'inscription</b>	Dans les 10 jours calendaires suivant la confirmation de l'admission par l'IFA
<b>Date d'entrée et de fin de formation</b>	26/10/2026 au 12/11/2026

## Modules

M1 – Gestes et soins d'urgence et état clinique du patient
M2 – Hygiène
M3 – Ergonomie et Manutention
M4 – Sécurité du transport sanitaire
M5 – Communication, déontologie et législation
M1 – Gestes et soins d'urgence et état clinique du patient

## Evaluation

L'évaluation de l'acquisition des compétences des apprenants est effectuée par le contrôle continu tout au long de la formation.

Cette évaluation continue est effectuée sur la base d'une grille d'acquisition des compétences remplie au fur et à mesure de la formation par les différents formateurs intervenants.

Les résultats de cette grille sont validés lors d'une commission de validation.

L'attestation d'Auxiliaire Ambulancier est délivrée à condition d'avoir validé l'ensemble des compétences et sur décision de la commission de validation.

L'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 est obtenue en cas d'évaluation positive du formateur agréé (présence et participation active) et uniquement si l'attestation d'Auxiliaire Ambulancier est validée.

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs</li> <li>Des salles de travaux pratique</li> <li>Des salles de simulation</li> <li>Une salle informatique</li> <li>Accès à Pack Office</li> <li>Accès à Uness Formation</li> <li>Accès à MyKomunoté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours dispensés en face à face alternant apports théoriques et exercices pratiques</li> <li>Mise à disposition de ressources via Uness Formation</li> <li>Modalités pédagogiques variées : classe inversée et renversée, ludopédagogie, simulation, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande</li> </ul>
<b>Méthodes mobilisées</b>		<b>Textes réglementaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours magistraux</li> <li>Classe inversée et renversée</li> <li>Ludopédagogie</li> <li>Travaux dirigés</li> <li>Travaux pratiques</li> <li>Simulation</li> </ul>		Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier (Téléchargement sur notre page internet)
<b>Équivalences</b>		<b>Poursuites d'études</b>
Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Possibilité d'allègements de formation : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  Mais allègement du parcours de sélection au diplôme d'Etat d'ambulancier	<ul style="list-style-type: none"> <li>D.E Ambulancier</li> </ul>
<b>*Contact</b>		<b>Débouchés</b>
<a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a> <b>Tel :</b> 04 76 76 50 69 <b>Adresse :</b> CHU Grenoble Alpes Pavillon Marie Marvingt CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9		Auxiliaire Ambulancier
<b>Tarification</b>		<b>Handicap</b>
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : <a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a>		Les apprenants en situation de handicap compatibles avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : <a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a>
<b>Pour la promotion d'octobre 2025</b>		
Taux de réussite (sur 17 apprenants) : <b>100%</b>	Taux de satisfaction : <b>73,4%</b>	Taux d'insertion dans l'emploi : <b>33%</b> des répondants Dont la <b>totalité</b> exerce en tant qu'auxiliaire ambulancier

## Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisé à chacun de nos apprenants
- Nous garantissons l'intervention d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés (mannequins haute-fidélité, réalité virtuelle, plateforme d'enseignement numérique, etc.)
- Nos méthodes pédagogiques en institut varient entre des cours magistraux, des travaux pratiques, des temps de recherche documentaire, du jeu pédagogique etc.